

NEGOCIATION SALARIALE : LA CFDT SIGNE L'ACCORD



La CFDT n'avait pas signé l'accord en 2017, car les organisations patronales n'avaient proposé qu'une grille au "ras des pâquerettes" avec des augmentations inférieures à 1%

Documents

[Négociation salariale : la CFDT signe l'accord](#)